

DECLARATION D'IMPÔTS 2022 : DEDUCTION FORFAITAIRE DE 10% OU FRAIS RÉELS ?

Avec l'augmentation des prix à la pompe, le gouvernement a revu à la hausse +10% le montant du barème kilométrique. La conséquence de cette mesure peut éventuellement vous **permettre de payer moins d'impôts** en passant aux frais réels plutôt que de rester sur la déduction forfaitaire. En déclarant le coût de vos trajets domicile/travail, cette économie peut être importante.

La CFDT, le syndicat du pouvoir de vivre !

Voici deux exemples pour mieux comprendre:

Distance quotidienne	40 km / jour		60 km / jour	
Salaires net imposables	20 000 €		30 000 €	
Option	Déduction forfaitaire 10% 2 000 €	Frais réels : 4 439 €	Déduction forfaitaire 10% 3 000 €	Frais réels 5 998 €
Revenu fiscal de référence	18 000 €	15 561 €	27 000 €	24 002 €
Taux marginal	11%		30%	
Impôt sur le revenu net	452 €	63 €	2 022 €	1 411 €
Economie d'impôt.....		389 €		611 €

(simulation pour un foyer fiscal d'une personne seule, sans autre revenu ou charge à déclarer)

Chaque situation étant particulière, il convient de faire une simulation sur le site des impôts. Si vous payez déjà des impôts et si vos frais réels sont supérieurs à la déduction forfaitaire de 10%, vous serez forcément gagnants. Voici l'accès direct à la calculatrice d'indemnité kilométrique (ou le QR code à gauche) : <https://www.impots.gouv.fr/simulateur-bareme-kilometrique>.

Nous avons engagé plusieurs actions auprès du Groupe La Poste pour défendre le pouvoir d'achat des postières et des postiers. Nous vous tiendrons informés des réponses apportées par La Poste.

La CFDT est de votre côté

S'ENGAGER POUR CHACUN AGIR POUR TOUS

QR code simulateur indemnités kilométriques



**Besoin d'aide ?
Contactez vos
militants CFDT !**



SUIVEZ-NOUS SUR L'APPLICATION
DISPONIBLE SUR ANDROID OU IOS



Adhérez en ligne